



Communiqué

Pour diffusion immédiate
Le 21 mars 2007

ANNONCE DES APPELS D'OFFRES DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE D'IMPARTITION POUR LES ENTREPRISES AUTOCHTONES EN 2007

L'initiative continue sur la lancée des réussites du programme en 2006

Winnipeg, Manitoba - Fidèle à l'engagement qu'elle a pris de répondre à la possible pénurie de main-d'œuvre qualifiée ainsi que de créer des possibilités de développement économique pour les collectivités autochtones et de renforcer les capacités de celles-ci, la Commission du canal de dérivation du Manitoba a annoncé aujourd'hui que dix appels d'offres relatifs à la construction de la digue ouest seront lancés dans le cadre de l'initiative d'impartition pour les entreprises autochtones du Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge en 2007.

« L'année dernière, l'initiative d'impartition pour les entreprises autochtones relative à la digue ouest a connu un énorme succès, a déclaré M. Ron Lemieux, ministre de l'Infrastructure et des Transports. En conséquence, l'initiative de cette année offrira davantage de possibilités pour les travailleurs et les entreprises de construction autochtones. En travaillant avec l'industrie de la construction autochtone pour accroître le réservoir de main-d'œuvre et d'entrepreneurs, nous renforçons les capacités et nous développons les ressources dont bénéficieront l'industrie de la construction et la province lorsque d'autres grands projets de construction seront mis en œuvre. »

« Dans toute la province, de nombreuses compagnies de construction des Premières nations sont désireuses de prendre part aux travaux du canal de dérivation et d'autres projets de construction importants, a indiqué M. Ron Evans, grand chef de l'Assembly of Manitoba Chiefs. Cette initiative fournit à certaines de ces entreprises un outil pour renforcer leurs capacités et accroître leur expérience, ce qui leur permettra d'être mieux placées pour soumissionner des contrats plus importants dans l'avenir. Nous attachons un grand prix à notre relation avec la Commission du canal de dérivation du Manitoba et nous apprécions ses efforts qui ont fait d'elle un chef de file au Manitoba en ce qui concerne l'approvisionnement auprès des Autochtones et l'équité en emploi à leur égard. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre collaboration avec la Commission du canal de dérivation pour garantir les possibilités d'emploi et renforcer l'industrie de la construction autochtone au cours des prochaines années. »

« L'initiative d'impartition pour les entreprises autochtones du canal de dérivation a offert de très belles occasions aux entreprises de construction métisses, a déclaré M. David Chartrand, président de la Fédération des Métis du Manitoba. Le travail qui sera entrepris cette année continuera d'offrir une expérience et des occasions précieuses aux travailleurs et aux entreprises métis. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec la Commission du canal de dérivation au fur et à mesure de l'avancée du projet, pour faire en sorte que l'on continue à établir des partenariats aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. »

.../2

Au cours des prochaines semaines, la Commission du canal de dérivation du Manitoba annoncera dix contrats pour des travaux prévus sur un tronçon de la digue ouest allant de l'ouvrage régulateur d'entrée à la route provinciale secondaire 330. Les contrats porteront sur les éléments suivants : construction de la digue, nivellement des fossés, installation des buses, contrôle de la circulation, déviations routières temporaires, signalisation routière, endiguement du limon et autres mesures de contrôle de l'érosion, revêtement de routes granuleux et remise en végétation. Au cours de la construction de la digue ouest, la Commission du canal de dérivation lancera d'autres appels d'offres portant sur la fourniture et l'installation d'enrochements. Au cours des prochaines années, d'autres tronçons pourraient faire l'objet d'appels d'offres dans le cadre de l'initiative d'impartition pour les entreprises autochtones, selon le résultat de tous les travaux qui seront effectués sur le tronçon de cette année.

Pour être admissible aux appels d'offres en tant qu'entreprise autochtone dans le cadre de l'initiative, il faut :

- que l'entreprise soit majoritairement (51 % et plus) de propriété autochtone;
- qu'un tiers des employés soient autochtones;

La digue ouest, qui est située au sud-ouest de Winnipeg et s'étend actuellement sur environ 45 km de long (28 milles), sera allongée de 10 à 15 km (6 à 9 milles) et surélevée à des hauteurs variables pouvant atteindre 1,5 mètre (6 pieds), afin d'accroître la protection contre les inondations. Ces améliorations renforceront la protection contre l'action du vent et des vagues durant les épisodes de forte crue.

Au cours de la saison de construction 2006, la Commission du canal de dérivation du Manitoba a lancé des appels d'offres dans le cadre de l'initiative d'impartition pour les entreprises autochtones, à titre de projet pilote. Les contrats pour des travaux sur un tronçon de la digue ouest ont été attribués aux entreprises suivantes :

- Camster Construction Ltd. - Saint-Laurent
- Skownan/Dyck Joint Venture Construction Company - Première nation Skownan
- H. Beaudry Construction - Sainte-Agathe
- L. Chabot Entreprises Ltd. - Winnipeg

Au cours des deux dernières années, la Commission du canal de dérivation a travaillé avec la communauté autochtone pour mettre sur pied l'initiative d'impartition pour les entreprises autochtones. Le processus comprenait un dialogue suivi avec des entrepreneurs autochtones et métis, des représentants des collectivités, l'Assembly of Manitoba Chiefs, la Fédération des Métis du Manitoba et la chambre de commerce autochtone.

« La répartition des appels d'offres en groupes de différentes tailles accentuera la compétition entre entreprises de tailles variées, explique M. Ernie Gilroy, président-directeur général de la Commission du canal de dérivation du Manitoba. Cela donne des chances aux plus petits entrepreneurs tout en permettant au projet du canal de dérivation de susciter des soumissions plus concurrentielles. À long terme, l'industrie de la construction s'en trouvera renforcée et sera mieux en mesure de répondre aux besoins d'une économie croissante. »

Les appels d'offres lancés cette année dans le cadre de l'initiative d'impartition pour les entreprises autochtones seront affichés sur le Service électronique d'appels d'offres Merx (www.merx.ca) au mois d'avril.

Personnes-ressources :

Colin Lemoine, Communications du Cabinet du Manitoba, 204 945-1494

Sandra Ducharme, communications, Assembly of Manitoba Chiefs, 204 797-6326

Nhu Hong, Fédération des Métis du Manitoba, 204 586-8474, poste 399

Ronuk Modha, Communication du canal de dérivation du Manitoba, 204 945-4178, 204 945-4900, ou 204 793-3969 (cellulaire)

INITIATIVE D'IMPARTITION POUR LES ENTREPRISES AUTOCHTONES EN 2007

APPELS D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION DE LA DIGUE OUEST

1. **Appel d'offres W5** – Construction de 2,2 km de digue, ce qui suppose le déblai d'environ 194 000 mètres cubes (6,85 millions de pieds cubes)
2. **Appel d'offres W6** – Construction de 2 km de digue, ce qui suppose le déblai d'environ 160 000 mètres cubes (5,65 millions de pieds cubes)
3. **Appel d'offres W7** – Construction de 1,5 km de digue, ce qui suppose le déblai d'environ 87 000 mètres cubes (3,07 millions de pieds cubes)
4. **Appel d'offres W8** – Construction de 1,2 km de digue, ce qui suppose le déblai d'environ 78 000 mètres cubes (2,75 millions de pieds cubes)
5. **Appel d'offres W9** – Construction de 1 km de digue et pose de revêtement granuleux, ce qui suppose le déblai d'environ 63 000 mètres cubes (2,22 millions de pieds cubes)
6. **Appel d'offres W10** – Construction de 1,7 km de digue et pose de revêtement granuleux, ce qui suppose le déblai d'environ 70 000 mètres cubes (2,47 millions de pieds cubes)
7. **Appel d'offres W11** – Pose de revêtement granuleux sur 9,4 km de route, ce qui nécessite environ 17 000 tonnes de matériau granuleux
8. **Appel d'offres W12** - Construction de 4,2 km de digue et pose de revêtement granuleux, ce qui suppose le déblai d'environ 84 000 mètres cubes (2,22 millions de pieds cubes)
9. **Appel d'offres W13** - Construction de 3,2 km de digue et pose de revêtement granuleux, ce qui suppose le déblai d'environ 214 000 mètres cubes (7,56 millions de pieds cubes)
10. **Appel d'offres W14** - Construction de 3,4 km de digue et pose de revêtement granuleux, ce qui suppose le déblai d'environ 278 000 mètres cubes (9,82 millions de pieds cubes)